

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
Du mercredi 1<sup>er</sup> décembre 2021

Nombre de conseillers

En exercice : 9

Présents : 8

Votants : 9

L'an deux mille vingt et un le premier décembre à 18 heures 05.

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAUSSENANS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mr Masson Laurent, Maire

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Etaient présents : R. BRUN, P. MIDOL, L. MASSON, I. LELIARD, J. BESANCON, V. TRESY, S. FAGOT, D. MONNIER.

Date de convocation :

23/11/2021

Date d'affichage :

07/12/2021

Absents : C. GAUBERT donne procuration à L. MASSON

Secrétaire de séance : Julie BESANCON

**OBJ. : Assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2022**

Vu le Code forestier et en particulier les articles, L112-1, L121-1 à L121-5, L124-1, L211-1, L212-1 à L212-4, L214-3, L214-5, D214-21-1, L214-6 à L214-11, L243-1 à L243-3, L244-1, L261-8.

Sur proposition de l'ONF, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Définit les dévolutions et destinations des coupes et des produits de coupes de la façon suivante :
  - vente aux adjudications en futaie affouagère la parcelle 19 aj composée de frênes, chênes, hêtres
  - vente aux adjudications en bloc et sur pied la parcelle 3r composé de résineux
- Destine le produit des coupes de la parcelle 19 aj et part des coupes de la parcelle 3r à l'affouage sur pied
- Refuse l'escompte pour paiement comptant
- Accorde les ventes de gré à gré selon les procédures de l'ONF sur les parcelles relevant du régime forestier
- Donne pouvoir au Maire pour effectuer les démarches nécessaires et l'autorise à signer tout document afférent.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

**Le Maire, MASSON Laurent**

